



LEXIQUE DES ORIENTATIONS DIOCESAINES

MAI 2018

Axes missionnaires : Ils portent sur 6 sujets : les familles, la solidarité, les jeunes, la formation, le ressourcement, culture et société. Il ne s'agit pas de refaire ici ce qui se fait dans le cadre des paroisses, mais d'avoir en priorité le souci de ceux qui ne sont pas habituellement concernés par l'Église. Des personnes motivées seront invitées à donner corps à des initiatives nouvelles en lien avec ces 6 thèmes dans chaque doyenné, en fonction des attentes et des besoins perçus et des lieux à utiliser (à voir avec l'économat diocésain). Ces nouveaux lieux missionnaires peuvent être appelés maisons d'évangile. Ils seront intégrés dans la rédaction des projets pastoraux des doyennés pour septembre 2019.

Fraternités évangéliques : Une fraternité évangélique existe à l'invitation du Christ « là où 2 ou 3 sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux », partout où des baptisés se rassemblent régulièrement, et partagent et vivent pour une raison ou une autre l'Évangile.

Communautés locales : Il est bon de pouvoir développer localement la vie de l'Église : accueil, rencontres, caté, initiatives locales, groupes de prières, d'actions, lorsqu'un noyau de chrétiens (relais, équipe d'accueil. . .) et un lieu d'Église identifié pourront être maintenus. Une nouvelle paroisse peut être constituée de 2, 3 ou 4 communautés locales.

Relais : Une ou quelques personnes peuvent tenir ce rôle dans chaque commune autour de chaque église. Ils existent si possible dans chaque communauté locale « pour accueillir et répondre de la vie de l'Église ». Ils assurent habituellement le lien avec la paroisse.



Paroisse : La paroisse est définie au bas de la page 11 et haut de la page 12 des « Orientations ». Chacune a un prêtre nommé par l'évêque et une EAP. Elle a le tout de la vie chrétienne : la vie de prière et de célébration, l'annonce de la Parole à tout âge et le service du frère (encourager et fédérer divers engagements au nom de la foi). En fonction des attentes des chrétiens du lieu, certaines paroisses pourront fusionner et la nouvelle carte sera promulguée pour septembre 2019.

Équipe d'Animation pastorale (EAP) : Elle existe dans chaque paroisse, pour participer à l'exercice de la charge pastorale du curé (qui la préside, ou donne délégation), aider l'ensemble de la communauté paroissiale à assurer sa mission d'évangélisation, de prière et de service auprès de tous. Elle exerce son rôle dans et au service de la communion ecclésiale.

Assemblée paroissiale : Elle est réunie régulièrement par l'EAP (au moins 3 fois par an) en fonction des circonstances, pour des sujets qui demandent l'assentiment, les réactions ou les conseils du plus grand nombre. Tous les paroissiens habituels y sont invités. (Elle remplace le conseil paroissial).

Conseil pastoral de Doyenné : constitué du doyen et des prêtres en responsabilité pastorale, des représentants de chaque EAP (2) et de membres nommés en lien avec les Axes missionnaires. Il est chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du projet pastoral de doyenné. Il permet les échanges et la mutualisation nécessaire pour fortifier la vie chrétienne du plus grand nombre de personnes. Il se réunit au moins tous les trimestres.

Calendrier pour la mise en œuvre des orientations diocésaines (2018-2019)

A partir de Septembre 2018 : mise en route progressive des nouveaux doyennés et des nouveaux conseils de doyennés.

A partir de Novembre 2018 : début de la rédaction d'un projet de doyenné en sollicitant chaque paroisse.

Janvier-Mars 2019 : consultation des paroisses pour d'éventuelles fusions et création de nouvelles paroisses.

Mai-Juin 2019 : fin de la rédaction des projets pastoraux de doyenné et début de la mise en œuvre des axes missionnaires.

Juin 2019 : promulgation de la nouvelle carte des paroisses du diocèse.

